

044-214401879-20230613-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juin 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 24

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 mai 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., Mme MELLERIN N., M. LOREAU Y., Mme GAYAUD S., M. BUREAU S., Mme LERAY A., Adjoint, M. BOUYER J.P., M. MOREAU P., Mme MATHY M., M. AUGER S., Mme HOURLIER-SAGUERRE K., M. ROUAULT J.L., M. MAILLARD B., M. PAUL P., Mme COROLLER L., Mme GROLLIER A., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme VALLÉE G. donne pouvoir à Mme MABILEAU C., M. EVAIN P., donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., Mme BINET M. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., Mme COLIN A. donne pouvoir à Mme GROLLIER A.

QUORUM : 13**ABSENTE** : Mme MICHOU E.**SECRETARE** : M. RICOUL Gildas

Délib : 2023/5.2.6/042

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR
L'ELECTION SENATORIALE DU 24 SEPTEMBRE 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 ;

Vu la circulaire NOR :INT/A/08/00052/C du 3 mars 2008 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs locaux ;

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région des Pays de La Loire du 25 mai 2023 ;

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne quinze délégués puis cinq suppléants parmi les membres du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur RICOUL Gildas.

Le bureau électoral était présidé par M. AUDELIN Jean-Pierre, Maire. Il comprenait Mesdames MELLERIN Noëlle, MABILEAU Caroline, GROLLIER Anaïs, M. BOUYER Jean-Pierre.

Le Maire a présenté la liste de candidats :

- Agir, Grandir, Vivre Ensemble.

Le bureau électoral a proclamé élus quinze délégués titulaires et cinq suppléants :

Civilité	NOM Prénoms	Qualité	Catégorie de délégués des conseils municipaux
Monsieur	AUDELIN Jean-Pierre	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Madame	MICHOU (LINZA) Evelyne	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Monsieur	EVAIN Pascal	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Madame	MELLERIN (PITARD) Noëlle	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Monsieur	LOREAU Yannick	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Madame	GAYAUD TOUDIC (GAYAUD) Séverine	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Monsieur	PAUL Pascal	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Madame	LERAY Aurélie	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Monsieur	AUGER Sébastien	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Madame	MATHY (SAHRAOUI) Myriam	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Monsieur	MAILLARD Bertrand	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Madame	BERTHEBAUD (BONNIN) Elisabeth	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Monsieur	MOREAU Philippe	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Madame	HOURLIER SAGUERRE (HOURLIER) Karine	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Monsieur	ROUAULT Jean-Louis	Délégué conseil municipal	Délégué de droit
Madame	GROLLIER (GRONDIN) Anaïs	Délégué conseil municipal	Suppléant
Monsieur	BUREAU Stéphane	Délégué conseil municipal	Suppléant
Madame	VALLÉE (LOQUIN) Ginette	Délégué conseil municipal	Suppléant
Monsieur	RICOUL Gildas	Délégué conseil municipal	Suppléant
Madame	MABILEAU (BOURMAUD) Caroline	Délégué conseil municipal	Suppléant

Le secrétaire de séance,
M. RICOUL Gildas

Le Maire,
Jean-Pierre AUDELIN.

